

besogne." Je blague, évidemment, mais pour bien signaler les pouvoirs immenses qui sont accordés au ministre ou à ses successeurs qui pourront appliquer cette loi.

Il y a aussi d'autres parties de la loi qui sont d'une très grande portée, entre autres les articles 23, 24, 25, 26, 31 et 36. J'appelle l'attention sur l'article 40 que voici:

La loi sur les approvisionnements de défense n'aura aucun effet ni aucune vigueur tant que la présente loi demeurera exécutoire, sauf dans la mesure où il est nécessaire de donner suite à une chose accomplie sous son régime avant le 1^{er} avril 1951.

Cette loi est une des premières lois du pays. Elle prime à peu près toutes les autres lois du Parlement. A mon avis, monsieur l'Orateur, nous devrions nous montrer bien prudents, avant de décider de consigner cette loi en permanence dans nos statuts.

Le 5 juillet, comme l'atteste la page 5993 des *Débats*, l'honorable député d'York-Centre (M. Hollingworth) a dit:

Il nous faut pour le moment faire abstraction de toute autre considération. La situation est extraordinaire, les temps sont dangereux.

Nous admettons tous que les temps ne sont pas ce qu'ils étaient il y a 50 ans. A l'heure actuelle, le monde est inquiet. Cependant nous admettrons également tous que la situation internationale est maintenant beaucoup plus calme qu'en 1951, année de l'entrée en vigueur de la loi. En effet, le premier ministre nous a fait savoir l'autre jour que la tension mondiale s'était relâchée. Elle s'est même tellement relâchée que le Gouvernement est prêt, à l'heure actuelle, à faire confiance aux pays qui se trouvent derrière le rideau de fer en leur vendant nos produits. La situation semble donc considérablement relâchée. Nous partageons tous, en réalité, cette opinion; autrement, j'en suis certain, le Gouvernement n'aurait pas pris ce risque.

Toutefois, monsieur l'Orateur, les temps ne sont pas tels qu'il nous faille accorder au ministre pour un délai prolongé, les pouvoirs illimités qu'il demande. Nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre ne critiquons nullement la loi sur la production de défense. Nous savons qu'elle est nécessaire à l'heure actuelle; mais sa portée est tellement étendue, de nature tellement générale, elle a trait à un secteur tellement vaste de l'économie du pays que, n'étant pas aux prises avec la guerre, nous estimons qu'elle devrait comporter une clause qui en limite la durée. Le Gouvernement devrait pouvoir la présenter de nouveau à la Chambre, de façon que le Parlement puisse l'adopter. Il faudrait nous rendre compte, monsieur l'Orateur, que nos représentants au sein du cabinet et du Gouvernement doivent représenter le Par-

[M. Stanton.]

lement. Le gouvernement devrait représenter les citoyens du Canada. Je répète donc que la mesure devrait être de durée limitée. Nous n'avons rien à redire à un délai d'un ou deux ans. Nous serions peut-être disposés à accepter trois ans, mais on ne devrait nettement pas demander des pouvoirs perpétuels.

Le député d'York-Centre a également déclaré:

A titre d'humble député d'arrière-plan et de tenant du Gouvernement, puis-je dire que je suis assurément satisfait de ces sauvegardes. Mais le Gouvernement s'est donné du mal en vue d'assurer une discussion approfondie de cette mesure.

Le Gouvernement s'est donné du mal. Je dirais qu'en demandant de supprimer la date d'expiration dans le bill à l'étude, le Gouvernement a penché beaucoup vers la gauche. S'il penche encore davantage, monsieur le président, il tombera dans le giron de mes honorables amis qui siègent à ma gauche, les socialistes, les cécédistes. Il est notoire que le premier ministre a déclaré que les cécédistes étaient des libéraux pressés. Cette loi fait sûrement ressortir les tendances socialistes dont sont imbus certains députés ministériels.

Je me demande quelle attitude prendrait le Gouvernement s'il était à la place de l'opposition. Quand je songe à la manière dont il s'est comporté au cours des 60, 70 ou 80 dernières années, ou même depuis la Confédération, je suis sûr qu'il prendrait la même attitude que nous. Que diraient George Brown, sir Wilfrid Laurier ou même le très honorable William Lyon Mackenzie King, s'ils savaient que le gouvernement libéral présente à la Chambre des communes un bill socialiste comme celui-là, demandant au Parlement de l'approuver intégralement. Oui, je me demande ce qu'ils diraient.

Je signale à la Chambre et au Gouvernement ce qui est arrivé en d'autres pays au cours des années. Ce disant, je n'ai pas l'intention de donner à entendre que le ministre ressemble aux hommes dont je vais parler, loin de là. Je doute fort qu'il ait commis les actions dont ces gens se sont rendus coupables. Je mentionnerai leur nom pour indiquer ce qui peut arriver si nous permettons qu'on fasse une première entorse à notre régime parlementaire. Je remonterai à César, à Mussolini et à Hitler. Ces deux derniers avaient tous les deux été élus par le vote populaire, mais en raison de leur avidité de pouvoir, ils se sont déclarés dictateurs.

Je sais fort bien que le ministre de la Production de défense ne songe à rien de tel, mais des choses du genre pourraient arriver plus tard si la loi sur la production de défense était rendue permanente et suivie d'autres lois qui enlèveraient aux Canadiens le